

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 24 octobre 2022 **Objet : Servitude société ECODELTA**

L'an deux mille vingt et deux et le 24 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents: Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, AILLAUD Karine MOUREN Sylvie, HUBERT Armelle, et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DURAND Thierry, VARCIN Alexandre.

Absents excusés: Mmes BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs HOLIET Samuel, CHAMBRE Emmanuel, BONO Vicente, et AKLA Mohammed,

Procurations: Mr CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MOUREN Sylvie.

Mr GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

Objet : Servitude société ECODELTA

Mme le Maire expose le contexte de ce projet.

La société ECODELTA a présenté à la commune un projet de parc photovoltaïque avec stockage d'énergie hydraulique. (la première présentation avait eu lieu en 2018).

Il consiste en l'installation de panneaux photovoltaïques sur la commune de Puimichel, et en l'installation de 2 bassins, 1 haut et 1 bas, destiné à produire de l'électricité par la puissance gravitaire.

Ce projet a fait l'objet de multiples échanges avec la société depuis 2020, mais également avec les partenaires institutionnels (SMAB, régie de l'eau et de l'assainissement, services de l'état...), à la fois sur le contenu du projet, mais également sur l'emplacement du pompage.

Le dossier a été présenté au guichet unique le 20 octobre 2021.

Le projet initial, qui prévoyait un pompage destiné à l'irrigation des terres agricoles situées sur le plateau de Puimichel a reçu un avis défavorable. Le projet a donc été modifié en ce sens. Le site du pompage a également été déplacé, afin de ne pas éventuellement pénaliser le projet de déplacement du pompage de l'eau potable communale dans l'avenir.

Aujourd'hui, le projet présenté, comporte un pompage unique de 50 000 à 70 000 m3 et un volume annuel de l'ordre de 10 000 m3 pour compenser l'évaporation des bassins.

L'emplacement précis des bassins et des canalisations est encore à l'étude. La société présentera une demande de servitude à la commune, dès que la liste définitive des parcelles concernées sera fixée.

Ce projet particulièrement innovant (aucun projet similaire en France), pourrait présenter pour la commune un atout en terme d'image, ainsi que des recettes foncières (servitude) et fiscales supplémentaires. Celles-ci sont évaluées à environ 20 000 € par an.

Compte tenu de ces éléments, Mme le maire propose de donner un avis favorable de principe à ce projet.

OUÏ cet exposé, et après en avoir débattu, le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, donne un avis favorable de principe au projet présenté par la société ECODELTA.

Malijai,
Le 24 octobre 2022
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE

